



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taxe d'apprentissage

Question écrite n° 1185

Texte de la question

M. Jean-François Lamour attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur la simplification administrative et la déclaration de taxe d'apprentissage. Alors qu'il a annoncé sa volonté de présenter un projet de loi supprimant la déclaration spécifique de la taxe d'apprentissage pour les entreprises, les petites et moyennes entreprises continuent à faire face à des obligations administratives qui ont un coût financier et sont chronophages. La question de l'apprentissage pour ces structures est essentielle et c'est une approche d'ensemble de toutes les difficultés rencontrées qui doit être envisagée. Le 15^e arrondissement de Paris représente, par sa densité de population et sa structuration économique, une zone où les PME, notamment les artisans et les commerçants, ont besoin de pouvoir évoluer et travailler dans des conditions optimales. Fort de ce constat, l'apprentissage représente pour ces professionnels un défi spécifique à leur croissance. Il souhaiterait donc savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre en parallèle de cette simplification remarquable, pour que le dispositif d'apprentissage, en termes administratifs, financiers et de personnels, puisse voir son efficacité renforcée. Il souhaiterait également connaître le détail du plan d'évaluation des procédures administratives. En effet, sur les 250 procédures déjà évaluées, le coût de 2 milliards d'euros ne donne pas de précisions sur les économies d'échelle qu'il est possible d'envisager. Les petites et moyennes entreprises seront donc concernées au premier plan car ces économies pourraient pour partie favoriser l'instauration d'un plan financier en faveur de l'apprentissage.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Lamour](#)

Circonscription : Paris (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1185

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juillet 2007, page 4937

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)